

DECLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le président du CHS-CT

Nous avons décidé de ne pas boycotter cette deuxième convocation pourtant ce qui se joue en ce moment même aurait mérité sans contexte que nous ne participions pas à cette instance.

Ce jour, les transporteurs routiers avec l'ensemble de leur représentants du personnel se sont mis en grève pour éviter à leur corporation, à leur branche, que s'applique les ordonnances de la loi travail.

Le mardi 12 septembre 2017, le jeudi 21 septembre 2017, notre organisation a appelé l'ensemble des salariés à manifester contre ces ordonnances

Le mardi 10 octobre 2017, l'ensemble des confédérations syndicales appelle aussi à une journée de mobilisation et de grève dans la fonction publique.

Nous n'oublions pas les provocations de notre président qui compare les opposants à la réforme du Code du travail à des fainéants, des cyniques, des extrémistes et nous lui savons gré de ne pas avoir utilisé le terme de terroristes comme l'a fait si intelligemment M GATAZ responsable du MEDEF lors des précédentes manifestations contre la loi El Khomri.

Nous n'ocultons pas la note de service de M PARENT en date du 31/08/2017 que nous assimilons à de l'intimidation envers les militants et les représentants du personnel.

Mais nous tenons à rappeler par l'intermédiaire de cette déclaration qu'une partie de plus en plus importante des salariés du privé, des fonctionnaires et des retraités prennent conscience de la casse sociale qu'organise M MACRON. Au-delà des organisations syndicales qui sont à l'initiative de ces mouvements, ce sont surtout des hommes et des femmes qui refusent la déréglementation de leurs droits sociaux pour le profit de quelques uns. Beaucoup diront que nous tenons là un propos caricatural.

Et pour contrecarrer ce discours, nos différents gouvernants citent souvent l'exemple de L'Allemagne comme un modèle tout en oubliant que cette belle réussite économique cache aussi une dure réalité : avec un taux de pauvreté qui est en train d'exploser outre-Rhin.

À tel point que même le Fonds Monétaire International (FMI) peu réputé pour son progressisme a commencé à s'en inquiéter dans son dernier rapport annuel. En cause, les dérives d'un modèle qui peuvent se résumer à un seul chiffre : le taux de pauvreté atteint aujourd'hui 17% en Allemagne contre 14% en France, selon les derniers chiffres de l'institut Eurostat. Dans cette étude on apprend que plus de 9,7% de la population allemande dotée d'un emploi vit en dessous du seuil de pauvreté. Une situation qui s'explique entre autres par les réformes du marché du travail menées entre 2003 et 2005 et en particulier par la création des emblématiques mini-jobs non soumis aux cotisations sociales.

Ce sont les mêmes réformes dont s'inspirent aujourd'hui M MACRON et la nomination de Gilbert Cette, économiste libéral qui prône un SMIC régional, à la tête du groupe d'experts sur le revenu minimum n'augure rien de bon pour la suite.

Si nous participons à cette instance, c'est que la réforme du Code du travail aura de lourdes conséquences. Le CHS-CT n'existera plus en tant que tel et deviendra une commission d'une instance unique

Le CHS-CT 17 à nos yeux a rempli une partie de son rôle dans un contexte extrêmement difficile dû par des coupes budgétaires de fonctionnement sans précédent, des suppressions de postes massives pour les directions et des restructurations lourdes comme la fusion des écoles des douanes.

Des dossiers où nous avons pu quelques fois entrer en conflit direct avec les administrations et où nous avons utilisé tous les outils qui étaient à notre disposition. Nous avons dû sur certains dossiers rappeler la responsabilité pénale de l'employeur sur les conditions de travail. Néanmoins malgré ce contexte, sur la quasi-totalité des sujets nous avons pu mener des discussions et dégager parfois des propositions communes.

Cette instance a ainsi permis de résoudre des dossiers où les conditions de travail des agents étaient dégradées depuis plusieurs années.

- Elle a participé grandement à la résolution du problème de chaleur au 3^{ème} étage de Fétilly notamment en finançant un rapport d'expertise et une partie des travaux.
- Elle a sollicité et financé à deux reprises l'intervention d'un psychologue sur un service dont le climat était devenu délétère.
- Elle a sollicité l'intervention du pôle ergonomique pour les agents du service de l'habillement de L'école des douanes et a pu observer l'amélioration des conditions de travail.
- Elle a financé aussi, pour le service des pensions l'intervention d'un cabinet spécialisé dans les postures.
- Nous ne détaillerons pas tous les changements qu'ont permis les rapports de visite de site permis par l'article 52 du règlement intérieur de cette instance

Cette liste, Monsieur le Président est évidemment non exhaustive.

Si cette instance a joué ce rôle, c'est parce que avant tout elle a un caractère interministériel. Elle oblige les représentants du personnel et les représentants des administrations à se dégager du métier et à se recentrer sur les conditions de travail pour essayer de mener une politique de prévention.

Qu'en sera-t-il quand cette instance aura perdu ce caractère interministériel et deviendra une sous-commission d'une instance unique ?

Quels seront ces pouvoirs, son mode de fonctionnement et son budget quand le gouvernement aura rédigé les décrets qui modifieront profondément la partie réglementaire du Code du travail ?

Et à moyen terme quel sera le degré de compétence de ces représentants du personnel qui devront démultiplier leurs connaissances pour assumer leurs mandats. Ces représentants devront maîtriser la législation des conditions de travail, connaître les règles de gestion de personnel (et ceci pour l'ensemble des cadres), appréhender l'ensemble des missions et des métiers effectués par les agents alors que dans le même temps l'administration fera appel dans cette instance unique au directeur des ressources humaines, au responsable du pôle métier, au responsable de la maîtrise des risques et au chef de service (etc.....)

En participant aujourd'hui malgré le contexte social, nous voulons montrer à quel point l'avenir de cette instance nous préoccupe

C'est la raison pour laquelle nous rappelons une des promesses de M MACRON qui dans son programme électoral avait explicité clairement que les CHS-CT pouvaient perdurer si l'entreprise le souhaitait.

Nous demandons à notre ministère quand la transcription de ces ordonnances s'appliquera sur la fonction publique de maintenir voire de renforcer les prérogatives de cette instance.

À défaut, nous considérerons que le ministère mène une politique de déresponsabilisation de la hiérarchie concernant les conditions de travail et nous agirons en conséquence avec tous les moyens juridiques qui resteront à notre disposition.

En effet, nous n'oublierons pas sur ce dossier la primauté des textes législatifs européens.